

Resp. client:
N° commande.
N° client: 8865
Pers.cont.:
Tél.: -
Fax: -
GSM: -
e-mail:



ProKo.: LS03
N° rapport : 6085228
N° rapp. prov.:
Date: 27/08/2023

Client / Mandant :

Département: ELE

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT ou TBT
(Livre 1 - AR 08/09/2019) - Direction général de l'Energie
(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/ELE/001, §7.3)

IDENTIFICATION

Organ. de contrôle: OCB vzw, Kon. Astridlaan 60, Kontich 2550, BE0404.312.034 **Agent-visiteur:** 53
Propriét. / exploit./gestionn.: Nom: **Adresse:** OTTRE 9A 6690 VIELSALM
Installat. / respons. travaux: Nom: **Adresse:** **T.V.A.: 431481041**
Adresse installation: OTTRE 9A VIELSALM 6690 **Cabine HT - privée:** Kies een item.
Type installation: installation photovoltaïque **Appareil/Install. ID:**
EAN nr.: 541449020708745648 **Gestionn. Rés.:** ORES **Compteur:** 20170156

CONTROLE

Base: AR du 8/09/2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à tres basse tension.
ARW du 30/11/2006 concernant l'électricité verte.
Type: contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (chap.6.4)
Date: 25/08/2023 **Contrôle suivant dans** 300 mois, ou avant le 31/08/2048
Date installation: après 01/06/2023
Contenu: Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.
Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

INSTALLATION

Voir schéma unifilaire et schéma de position.

Panneaux PV	Nombre de circuits et panneaux/circuit	1 BOUCLE DE 7 PANNEAUX ET 1 BOUCLE DE 10 PANNEAUX	
	Nombre-marque-type	17 PANNEAUX TRINA SOLAR TSM DE09R.05/410	
	Puissance max par panneaux (Pmax)	410	Wp
	Puissance total installée (Pdc)	6970	Wp
	Courant court-circuit (Isc) +25°C	10,58	A
	Tension circuit ouvert (Voc)- 10°C	49,2	V
Onduleur	Nombre-marque-type	1 ONDULEUR HUAWEI SUN 2000_5KTL_M1	
	Repris sur liste Synergrid (C10/26)	En ordre	
	Numéros de série	HV2330840846	
	Puissance max (Pac max)	5500	VA
	Déclaration CE présent	En ordre – Pas en ordre	
	Puissance max. (Pdc max)	5000	Wp
	Courant max. Idc max)	13,5	A
Tension max. (Vdc max)	1100	V	
Compteur (obligatoire ≥ 10kW)	Numéro de série	20170156	
	Marque	ISKRA	
	Marquage Mid ou calibrage	En ordre	
	kilowattage	222882,1	Kwh
Indications	Repérages de conducteurs DC et AC	En ordre	
	Panneaux d'avertissement des dangers	En ordre	

RESULTATS

Résist. d'isolement: 15 MOhm Résistance de dispersion: 24 Ohm
 Bouton d'essai diff.: en ordre Boucle de défaut: en ordre Continuité PE et liaison équipotentiel: en ordre
 Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre contact indirect: en ordre
 Protection contre le surintensité: en ordre Protection des appareils classe I fixe ou à poste fixe: en ordre
 Test du coupure de l'onduleur (<5 sec): Kies een item.

CONSTATATIONS - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N	1. Dès une puissance (Pac max) de 5 kVA de l'onduleur, le gestionnaire du réseau (GRD) exigera un raccordement 3-phasé.
	2. Selon sous-section 6.4.7.3. de la réglementation mentionnée, le contrôle se limite à l'installation photovoltaïque et sur la partie non modifiée pour en ce qui concerne les caractéristiques modifiées. Le type de chaque onduleur doit être repris dans la liste C10/26 publiée sur la page "Matériaux homologués" du site web www.synergrid.be.
	3. Si indiqué, les caractéristiques et position sont repris des schémas et non pas constatées visuellement, à cause d'une accessibilité difficile des: <input type="checkbox"/> onduleur(s) <input type="checkbox"/> panneaux PV
I	Néants
I	A charge du propriétaire : néants

CONCLUSION

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.
 Le prochain contrôle est à effectuer **au plus tard à la date du suivant contrôle mentionnée ci-dessus**.
 Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) courant différentiel à l'origine de l'installation sont scellées.

Pour le Directeur Technique,

CONSEILS / PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Lisez les prescriptions réglementaires par ce lien: https://www.ocb.be/documenten/2020/Information_prescriptions_reglementaires.pdf